



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VAUDOIS DES SOCIETES AVSH

- Aucune restriction de points pour les chevaux.
- Un cheval et un cavalier ne peuvent participer que dans une seule équipe.
- Le cavalier doit être membre d'une société affiliée à l'AVSH.
- L'équipe peut choisir librement son nom, mais elle doit indiquer la société AVSH qu'elle représente.
- L'organisateur, en accord avec l'AVSH, se réserve le droit de limiter à 30% le nombre d'équipe dans la 2^{ème} manche.
- Finance d'inscription : 120.- par équipe

Formule 1 :

- Equipe de 3 cavaliers.
- 21 obstacles de 85cm à 105cm, pas de combinaisons, mais obstacles naturels autorisés. Les obstacles peuvent être sautés dans les 2 sens. La 2^{ème} manche peut être rehaussée.
- Au minimum 1 cavalier avec brevet et au maximum un cavalier avec licence N.
- Epreuve de saut au barème A en 2 manches par équipe. En cas d'égalité de points, barrage pour les médailles à 105 cm (1 cavalier par équipe). Le chronomètre de la deuxième manche départage les équipes à égalité de point qui ne participent pas au barrage.
- Chaque cavalier fait 7 obstacles. Le cavalier suivant démarre son parcours quand le cavalier précédent est rentré dans le box de départ.
- En cas d'élimination après 3 refus, le cavalier suivant prend le relais et termine le parcours du cavalier éliminé. Tous les obstacles doivent être franchis. L'équipe est éliminée après 9 refus.
- Le chronomètre démarre quand le 1^{er} cavalier franchit la ligne de départ. Le chronomètre s'arrête quand le dernier cavalier rentre dans le box de départ.

Formule 2 (Coupe des Nations):

- Equipe de 4 cavaliers
- 1 parcours à 80cm, 1 parcours à 90cm, 1 parcours à 100cm et 1 parcours à 110 cm.
- Au minimum 1 cavalier avec brevet et au maximum un cavalier avec licence N.
- Epreuve de saut au barème A en 2 manches par équipe. En cas d'égalité de points, barrage pour les médailles à 110 cm (1 cavalier par équipe). Le chronomètre de la deuxième manche départage les équipes à égalité de point qui ne participent pas au barrage
- Les 3 meilleurs résultats de l'équipe sont pris en compte.
- Si 2 cavaliers sont éliminés, l'équipe est éliminée du classement mais elle peut repartir dans la 2^{ème} manche.



- La 2^{ème} manche peut être rehaussée.
- La 2^{ème} manche est réduite.

Dotation :

- Flots au 30% des équipes.
- Prix en nature/bon/espèce aux 8^{èmes} équipes : 200.-/équipe, 160.-, 120.-, 80.-, 60.-, 40.-, 40.-, 40.-.
- Plaques numérotées pour les 8^{èmes} équipes.
- Les plaques doivent avoir le logo de l'AVSH (l'AVSH participe financièrement à l'organisation de cette manifestation).
- Echarpes aux cavaliers de l'équipe vainqueur.
- Médailles aux cavaliers des 3^{èmes} équipes.
- L'AVSH soutient cette épreuve ainsi :
 - Un montant forfaitaire en espèces +
 - Les médailles aux cavaliers des 3^{èmes} équipes +
 - Les écharpes aux cavaliers de l'équipe vainqueur.

Montant forfaitaire alloué par l'AVSH pour l'organisation du Championnats vaudois :
CHF 8'000.-

Dernières modifications :

Assens, le 9 juin 2025

Echandens, le 26 janvier 2011

Septembre 2019